

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DLH 98** Signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat pour la promotion de l'audit global et du Diagnostic Technique Global en copropriété et création d'une subvention pour ces prestations.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L302-1 et suivants, et l'article L326-1 ;

Vu le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2021 ;

Vu le projet de délibération 2021 DLH 98 en date du 18 mai 2021 par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat pour la promotion de l'audit global et du Diagnostic Technique Global en copropriété et la création d'une subvention pour ces prestations.

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5<sup>ème</sup> commissions.

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'Agence Parisienne du Climat, annexée à la présente délibération, permettant de promouvoir l'audit global et le DTG comme outil d'aide à la rénovation environnementale à destination des copropriétés et mono-propriétés parisiennes.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à mettre en place une subvention au syndicat destinée au financement de l'audit global et du DTG pour les copropriétés et mono-propriétés parisiennes inscrites au CoachCopro.

Article 3 : Les dépenses en investissement résultant de la présente délibération seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris en 2021, 2022 et 2023, sous réserve de validation en conseil de Paris.

Article 4 : Les recettes en investissement, de la présente délibération seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris en 2021, 2022 et 2023, sous réserve de validation en conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**